

Séance Conseil de Paris des 2, 3 et 4 mai 2018

Vœu Déposé par Valérie Montandon et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants, relatif à

l'amélioration de l'accès et de la sécurité au projet de la Petite ceinture

Vu la délibération 2015 DU 10 relative au protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) ;

Vu la délibération 2016 DEVE 63 DU relative à l'ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade et à l'autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération ;

Considérant que la Petite ceinture, par son identité, son histoire et sa présence au cœur de 9 arrondissements, est un élément essentiel du patrimoine de Paris ;

Considérant que la petite ceinture offre des paysages pittoresques, très surprenants en milieu urbain et des vues inédites sur Paris et les communes limitrophes ;

Considérant le caractère inesthétique du grillage prévu pour protéger les accès de la petite ceinture ;

Considérant les préoccupations des riverains au sujet de la rampe d'accès au niveau de la villa du Bel Air considérée comme trop haute et trop imposante ;

Considérant que la passerelle composée de marches au niveau du passage des Meuniers est un accès difficile pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes munis de poussettes et pour les personnes âgées ;

Considérant les risques d'intrusions en dehors des heures d'ouverture sur la petite ceinture et dans les propriétés riveraines et les fortes inquiétudes des riverains relative à la sécurité du site ;

Valérie Montandon et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants demande à la Maire de Paris :

- **Que soient améliorés les accès à la petite ceinture notamment au niveau de la villa Bel Air et que soit étudié un accès au niveau du passage des Meuniers en remplaçant la passerelle actuelle et en permettant un parcours plus fluide ;**
- **Que soit amélioré l'aspect esthétique des grillages retenus ;**
- **Que la mairie de Paris et le préfet de police organise une réunion spécifique au sujet de la sécurité sur cette future parcelle ouverte au public avec tous les acteurs concernées et prennent et présentent des mesures concrètes pour assurer la surveillance et sécurité de ce nouvel espace public notamment la nuit et la tranquillité des riverains.**